

Pas de coup de pouce pour l'épargne réglementée !



Mauvaise nouvelle pour les épargnants ! D'après le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, les taux d'intérêt de l'épargne réglementée, conformément aux recommandations du gouverneur de la Banque de France, ne bénéficiera pas d'un coup de pouce au 1er août 2021. Ainsi, les détenteurs de ces placements vont continuer d'être rémunérés à hauteur de 0,5 % pour le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire, de 1 % pour le Livret d'épargne populaire et de 1 % pour le Plan d'épargne logement. Des taux d'intérêt historiquement bas mais qui auraient pu l'être davantage ! En effet, si la formule de calcul du taux d'intérêt avait été appliquée strictement, le taux du Livret A aurait pu descendre en dessous de 0,20 %. Heureusement, afin de ne pas trop pénaliser les épargnants dans un contexte de taux bas, la réglementation prévoit un plancher de 0,5 %.

À noter : le Livret A sert de maître étalon pour le calcul des taux d'intérêt des autres livrets d'épargne réglementée.

Malgré cette faible rémunération, le Livret A et son frère jumeau le Livret de développement durable et solidaire continuent de faire recettes. En effet, depuis le début de l'année, 20,77 milliards d'euros ont été collectés, portant l'encours total à 469,1 milliards d'euros.